



Infos FFMKR-75

29 mars 2021

CPD du 30 mars 2021 : faites-nous remonter vos demandes



Le 30 mars 2021, votre syndicat siègera en commission paritaire avec la CPAM de Paris. C'est un lieu d'échange sur l'application de la Convention entre la profession et l'Assurance maladie.

Afin de mieux porter les difficultés et questions des kinésithérapeutes de Paris, vous pouvez **nous adresser vos remarques et questions par mail**. Vos représentants ne manqueront pas de les porter auprès de la CPAM.

URPS : au lieu de chercher à savoir à quoi cela sert, faisons-en ce que nous voulons !

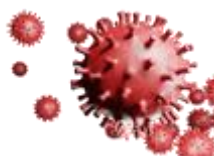


La volonté de la FFMKR est que l'URPS permette aux kinésithérapeutes d'être mieux respectés, par

- l'amélioration de la confiance dans nos compétences par les pouvoirs publics,
- la prise en considération de notre utilité médico-sociale,
- et une meilleure reconnaissance du coût de notre exercice - en particulier à Paris - comme de la valeur de notre travail en cabinet et à domicile.

Dès mercredi 31 mars, votez !

Kiné libéral durant la crise sanitaire : l'essentiel à retenir



Au cours de cette période de crise sanitaire, **retrouvez l'essentiel à retenir** : mesures dérogatoires, cotations, aides, etc.

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien